



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Terre, territoire, ressources et changements climatiques

Contexte

Les Peuples autochtones représentent 5 % de la population mondiale, mais 15 % des habitants qui vivent dans l'extrême pauvreté. D'autre part, ils occupent 24 % des terres habitables de la Terre, mais ces terres rassemblent 80 % de la biodiversité planétaire. Bien que l'on reconnaisse le rôle des Peuples et des Femmes autochtones dans la préservation de cette biodiversité, la situation de ces populations en termes de terres, de territoires et d'environnement constitue toujours un défi, un problème et une tâche en suspens sur le plan de la justice environnementale, du respect et de la mise en œuvre de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des droits environnementaux des Peuples autochtones et, plus particulièrement, des Femmes autochtones.

Les Femmes autochtones jouent un rôle crucial dans la gestion et la gouvernance des terres, des territoires et des ressources naturelles. Leur interaction et leurs relations réciproques avec la nature, ainsi que leurs pratiques de gestion durable des ressources et de la biodiversité font partie intégrante des savoirs ancestraux des Peuples autochtones et de leur relation intime avec la Terre-Mère. Une question centrale pour les Femmes autochtones est le rôle qu'elles jouent en transmettant leur vision du monde (cosmovision), leur culture, leur langue et leurs systèmes organisationnels, ainsi que les systèmes sociaux, politiques et économiques de leurs peuples, qui sont en harmonie avec les lois naturelles de la Terre-Mère, et à travers lesquels elles soutiennent leur propre développement durable. En outre, elles assurent le maintien des valeurs éthiques et esthétiques, des connaissances, d'une philosophie et d'une spiritualité qui préservent et nourrissent la Terre-Mère. Ces connaissances constituent **une base solide pour la sécurité alimentaire et la protection de la biodiversité**, non seulement pour les Peuples autochtones, mais aussi pour l'humanité tout entière à l'aube du changement climatique. Ce sont les femmes qui veillent à la santé des enfants, des animaux domestiques et du potager ou jardin de case. Elles sont donc les garantes de la paix sociale sur leur territoire, en assurant la gestion durable de ressources aussi vitales et sacrées que l'eau. Grâce à leur connaissance du territoire et des cycles de la nature, elles jouent





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

galement un rôle de premier plan dans l'atténuation des effets du changement climatique⁴.

Dans ce contexte, bien que le rôle des Peuples autochtones en tant que gardiens de la biodiversité de la planète ait été reconnu et que le thème de la justice environnementale soit aujourd'hui inscrit à l'ordre du jour mondial, il faut souligner que **le fardeau le plus lourd en termes d'injustice environnementale retombe sur les femmes**. Cela est dû aux différences entre les hommes et les Femmes autochtones en ce qui concerne la terre et le territoire :

« Dans la dichotomie spatiale de l'espace autochtone, la « chagra » ou « milpa » est conçue comme un territoire sacré. C'est là qu'on cultive les aliments, mais c'est aussi un lieu à la base de la reproduction humaine. C'est le site sacré où les enfants sont conçus, l'espace de procréation en ce sens qu'il s'agit de l'espace de transformation et de diversification de la base alimentaire qui permet aux Peuples autochtones de survivre. Ces espaces sont associés à une image spirituelle forte, au sens où c'est là qu'on cohabite avec la ou le propriétaire des semences et des aliments, où l'on apprend les techniques de la médecine traditionnelle, où les connaissances et savoir-faire sont transmis. C'est l'espace de reproduction culturelle des femmes.

Les hommes, quant à eux, sont chargés de l'alimentation en ce qu'ils s'occupent d'entretenir les terres, de chasser, de prendre soin des lacs et des sites de pêche. C'est à eux que revient la tâche de s'occuper du territoire en tant que « foyer », qui est à la base de l'avenir du peuple. Ces deux espaces très différents sont complémentaires l'un de l'autre. Il s'agit là d'un aspect essentiel des cultures autochtones ».⁵

⁴ FAO, *Comida, Territorio y memoria. Situación alimentaria de los pueblos indígenas colombianos*, Opciones Gráficas Editores, 2015, Bogotá.

⁵ Myrna Cunningham Kain, Eileen Mairena, *Justicia Ambiental: Perspectiva de las Mujeres Indígenas. Guardianas y Custodias de los Conocimientos y Biodiversidad de sus Pueblos*, Ediciones Maya Na'oj, 2019, Ciudad de Guatemala, p. 32



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Pourtant, les femmes sont **marginalisées en ce qui concerne la propriété des terres**. De plus, elles sont souvent exclues de la **prise de décision** concernant le fonctionnement et la gestion des biens collectifs, y compris au sein même des communautés autochtones, où la structure patriarcale traditionnelle réserve aux hommes la propriété des terres et les fonctions politiques importantes. Même si elles contribuent grandement aux travaux des champs, leurs efforts ne sont pas toujours rémunérés. Et quand c'est le cas, leur salaire est généralement inférieur à celui des hommes. En outre, les Femmes autochtones, qui s'occupent traditionnellement de l'environnement naturel, continuent d'être particulièrement **menacées par les politiques de déréglementation et de déresponsabilisation des entreprises** qui, à travers leurs agissements, sont responsables de la dégradation du territoire en raison de la pollution, du déversement de déchets toxiques et industriels, ainsi que de l'exploitation et de l'extraction des ressources naturelles (exploitation minière et forestière, notamment). Ces entreprises détruisent par là-même l'agriculture de subsistance et d'autres modes de vie traditionnels, épuisent des ressources non renouvelables et menacent la biodiversité et la santé des peuples qui sont exposés à la pollution.

L'année 2019 a été marquée par des feux de forêt d'une ampleur sans précédent dans plusieurs régions du monde, comme l'Amazonie, la Sibérie, la forêt tropicale du Congo et une grande partie de l'Australie. Ces incendies ont eu des effets dévastateurs sur la faune et la flore, mais aussi sur les Peuples autochtones qui vivent dans les forêts et en tirent leurs moyens de subsistance. Par la suite, dans le cadre de la crise du Covid-19, la détérioration de l'environnement liée à la surexploitation industrielle des ressources naturelles a été identifiée comme un facteur qui favorise la mutation des microorganismes. Cependant, malgré le risque que ce virus représente pour la vie de la population en général et pour les Peuples autochtones en particulier, certains États maintiennent leurs politiques d'exploitation néolibérale du territoire et des ressources naturelles. Souvent décrété pour freiner la propagation du coronavirus, l'état d'urgence conduit à la négation de la liberté d'expression et d'association des Peuples autochtones, alors même que les entreprises continuent à envahir leurs territoires et à détruire leurs ressources.





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Suite à la pression exercée sur les territoires ancestraux, les **mouvements de migration forcée** se multiplient, entraînant une concurrence violente pour l'accès aux ressources ainsi que le démantèlement des structures et des liens de protection sociale. Cette rupture des relations sociales ainsi que la perte progressive de liens avec le territoire ancestral, et la dégradation de celui-ci, ont une **incidence négative sur la transmission des valeurs culturelles d'une génération à la suivante**, ce qui a conduit à un accroissement de la **violence familiale entre les générations**, qui menace la survie même des cultures autochtones. Dans ce contexte, les Femmes autochtones ont adopté une position ferme qui tient compte à la fois des particularités des Peuples autochtones et de celle des Femmes autochtones. Elles ont revendiqué la **dimension collective du droit à la terre et à la justice environnementale**, ainsi que le droit à l'autodétermination des peuples consacré par la Convention 169 de l'OIT.

Le concept de justice environnementale (1991) implique une reconnaissance du caractère sacré de la Terre-Mère, ainsi que de l'interdépendance de toutes les espèces, et du droit à être libre de toute destruction écologique. La justice environnementale constitue également le fondement du droit à une utilisation éthique, équilibrée et responsable des terres et des ressources renouvelables, pour une planète durable pour les êtres humains et les autres créatures vivantes (cité dans Reichmann, 2003). Les Femmes autochtones ont élargi cette définition en établissant un lien entre la notion de justice environnementale et la certitude que, en tant que femmes et Peuples autochtones, elles doivent jouir pleinement du droit à la santé, à la dignité, à la culture, à la vie, à un environnement sain et sûr, ainsi qu'à une alimentation saine à base d'aliments propres. Il s'agit d'une **vision intégrale des droits environnementaux**, dans la mesure où ces droits sont non seulement liés à la terre et aux ressources naturelles, mais aussi au bien-être et à la santé des individus et des communautés, ainsi qu'à la durabilité du territoire, de la culture, de l'identité et de la cosmovision des peuples.

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a réitéré il y a peu ses préoccupations au sujet de la violence environnementale et de ses effets sur les femmes et les filles autochtones. Elle a aussi pris note des recommandations issues du troisième Symposium international des Femmes autochtones sur la santé-environnement et la santé reproductive, qui s'est tenu les 14 et 15 avril 2018.

À l'occasion de la 57^e session de la Commission de la condition de la femme (**CSW 57**), des organisations de Femmes autochtones du monde entier ont rédigé une déclaration sur les formes de violence auxquelles elles sont confrontées, dans laquelle elles ont souligné la nécessité de « prendre en compte les **effets négatifs de la pollution et de la destruction de l'environnement** (causées notamment par les industries extractives) sur la vie des Femmes autochtones, en tant que forme de violence du point de vue des droits collectifs ».⁶



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Questions d'orientation :

- Dans quelle mesure les Femmes autochtones de votre communauté ont-elles accès à la terre, aux territoires, aux ressources, aux océans et aux eaux ?
- Existe-t-il des lois autorisant ou favorisant l'accès des Femmes autochtones à la terre ?
- Avez-vous vécu, dans votre communauté, des cas réussis de respect du principe de consentement préalable, libre et éclairé ? Quelles sont les bonnes pratiques qui ont permis d'aboutir à cette expérience réussie ?
- Quels sont les conséquences du changement climatique sur les droits des Femmes autochtones ? Comment les surmonter ? Quelles sont les bonnes pratiques ou les enseignements tirés en la matière ?
- Avez-vous des exemples concrets montrant comment les connaissances traditionnelles ont servi à empêcher, à maîtriser ou à atténuer les effets du changement climatique ?
- Dans votre communauté, comment le principe de la durabilité est-il appliqué aux terres, aux territoires et aux ressources naturelles ? Pouvez-vous citer des exemples d'autonomisation économique des femmes de votre communauté, fondés sur l'utilisation de techniques traditionnelles et/ou la connaissance des terres, des territoires et des ressources naturelles ?
- Quelles conséquences la crise du Covid-19 a-t-elle eu sur les terres, les territoires et les ressources naturelles de votre communauté ?
- Quel a été le rôle des aînés de votre communauté dans la gestion de la crise du Covid-19 ?
- Quelles répercussions a le changement climatique sur les aînés de votre communauté et sur le dialogue intergénérationnel ?

